



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 7 février 2022*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N°21003DDCS de fourniture et livraison de matériel d'accastillage destiné à l'entretien des flottilles pour la base nautique de l'Arinella**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, PELLEGRINI Leslie, de GENTILI Emmanuelle, LINALE Serge, ROSSI Michel, LEONARDI Jean-Charles.

**POUVOIRS :**

PADOVANI Jean-Jacques	à	POZZO DI BORGO Louis
PADOVANI Marie-Hélène	à	POZZO DI BORGO Louis
MILANI Jean-Louis	à	SAVELLI Pierre

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

**OBJET : Attribution du marché N°21003DDCS de fourniture et livraison de matériel d'accastillage destiné à l'entretien des flottilles pour la base nautique de l'Arinella**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fourniture et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000€ et inférieur à 214 000 € HT

Considérant que la Collectivité à nécessité régulièrement d'entretenir les flottilles de la base nautique de l'Arinella ;

Vu la consultation lancée le 22/11/ 2021 ;

Vu le rapport d'analyse de l'offre et son annexe, présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21003DDCS : Marché de Fourniture et livraison de matériel d'accastillage destiné à l'entretien des flottilles pour la base nautique de l'Arinella ;

**ATTRIBUE**

L'accord cadre à bons de commande correspondant à la SARL FRANCE CATAMARAN, sise à 16000 ANGOULEME (N° de Siret 379 938 905 00013) pour un montant minimum de 15 000€ et pour un montant maximum de 30 000€.

L'accord cadre à bons de commande est conclu pour une durée d'une année reconductible 3 fois.

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **10 FEV. 2022**  
et publication ou notification  
du **10 FEV. 2022**

La Directrice de l'Administration Générale

**Nora MOGHRAOUI**



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
**Louis POZZO DI BORGO**